

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****REUNION DU 23 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 23 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle culturelle du LIDO à Lezoux, après convocations légales en date du 16 juillet 2020, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT

Etaient présents :

Mme Josiane HUGUET	Mme Claire GATTI
Mme Danielle GRANOUILLET	Mme Élisabeth BRUSSAT
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Cédric DAUDUIT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	Mme Patricia LACHAMP
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Patrick GIRAUD	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Déolinda BOILON	Mme Michelle CIERGE
M. Alain COSSON	M. René BROUSSE
M. Christian BOURNAT	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	M. Yannick DUPOUÉ
M. Romain FERRIER	Mme Laurence GONINET
Mme Bernadette RIOS	

VOTE : En exercice : 35

Présents : 25

/ Représentés : 8

Votants : 33

Votaient par procuration :

Mme Julie MONTBRIZON (à M. Patrick GIRAUD)
M. Daniel PEYNON (à Mme Élisabeth BRUSSAT)
Mme Annick FORESTIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Marie-France MARMY (à M. Alain COSSON)
Mme Catherine MORAND (à M. Christian BOURNAT)
Mme Anne-Marie OLIVON (à Mme Sylvie ROCHE)
M. Bruno BOSLOUP (à Mme Bernadette RIOS)
M. Antoine LUCAS (à M. Yannick DUPOUÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
M. Florent MONEYRON

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Objet : MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE - NETTOYAGE DES LOCAUX -
AVENANT AVEC LA SOCIETE APS SUITE AU COVID19**

**MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE
NETTOYAGE DES LOCAUX
AVENANT AVEC LA SOCIETE APS SUITE AU COVID19**

- VU le marché d'entretien et de nettoyage des locaux et de la vitrerie de la médiathèque 2019/2021
- CONSIDERANT l'épidémie de COVID19 impliquant des mesures supplémentaires en termes de nettoyage et de désinfection ;

Madame la Présidente rappelle que la CCEDA a signé un contrat de 3 ans avec la société APS pour le nettoyage et l'entretien des locaux et de la vitrerie de la médiathèque intercommunale.

Elle explique qu'il convient de signer un avenant à ce contrat afin d'intégrer des modifications dans la nature des prestations dans le cadre de l'épidémie de COVID 19 relativement aux mois de mars, avril, mai, juin, juillet et août 2020

En effet, des prestations n'ont pas été réalisées aux mois de mars et avril tandis que de mai à août des prestations supplémentaires de ménage et désinfection ont été réalisées pour les montants comme suit :

COUT INITIAL PRESTATION MENSUELLES		PRESTATIONS FACTUREES OU A FACTURER MARCHÉ	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES	TOTAL DU
MARS	1274.70 HT	790.45	121.06	911.51
AVRIL	1274.70 HT	353.68	230.25 + 840	1423.93
MAI	1274.70 HT	1274.70		1274.70
JUIN	1274.70 HT	1160.70	1081	2241.70
JUILLET	1274.70 HT	1274.70	2162 + 245	3681.70
AOUT	1274.70 HT	1274.70	2162	3436.70
TOTAL	7648.20	6128.93	6841.31	12970.24
Montant avenant				+5322.04

Madame la Présidente propose donc de passer un avenant avec la société APS pour un montant de prestations supplémentaires de 5322.04 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE l'avenant avec la société APS comme présenté ci-dessus, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 28 juillet 2020

Signé par Élisabeth BRUSSAT